



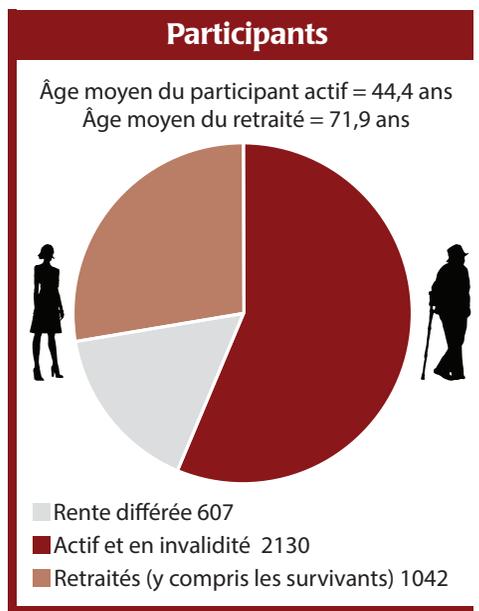
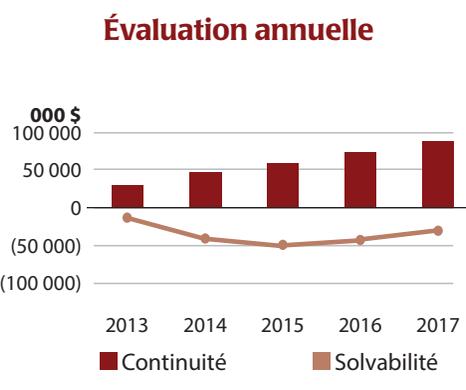
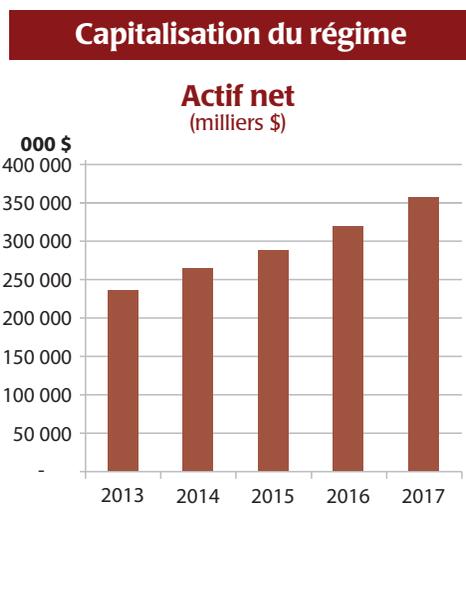
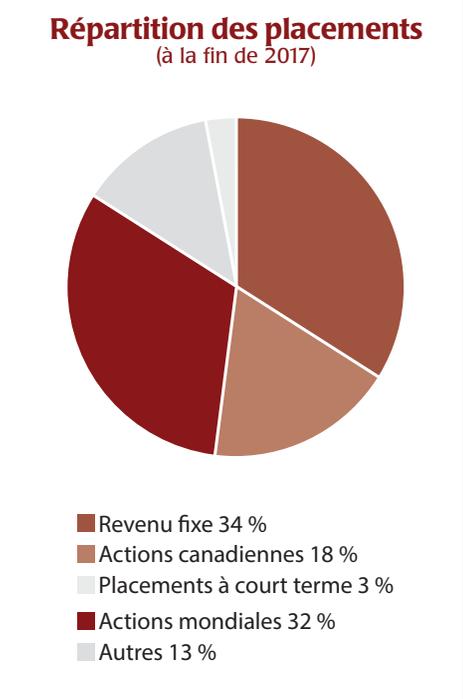
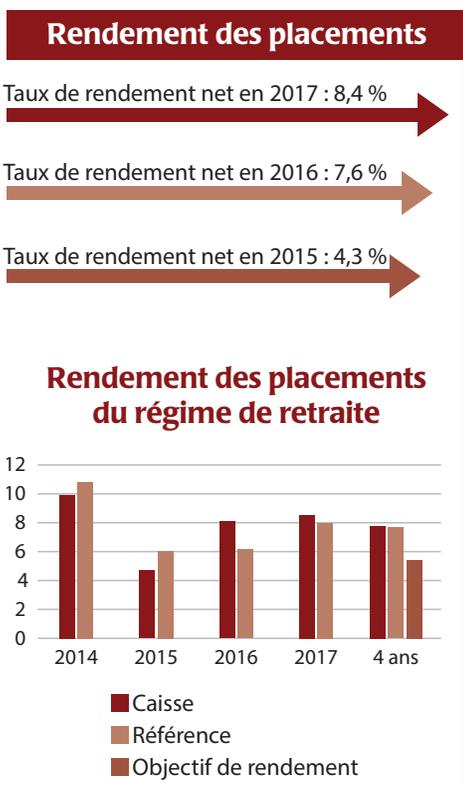
J'ai le plaisir de vous présenter les résultats du rendement du Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes. En 2017, le nombre de participants actifs a augmenté de 3 % et celui des pensionnés et des conjoints survivants a connu une hausse de 6 %. Grâce à notre portefeuille de placements diversifiés, nous sommes en position stable et le rendement de nos placements continue d'être supérieur à notre objectif.

En 2017, une des principales activités du comité du régime de retraite a été l'examen du régime. Le comité désirait trouver la meilleure approche afin d'assurer la viabilité à long terme du régime et de protéger les rentes promises à ses participants.

En février 2018, nous avons annoncé des changements à notre régime de retraite. Ceux-ci entreront en vigueur le 8 juillet 2019 et ne s'appliqueront qu'à partir de cette date. Quelle que soit la date de départ à la retraite des participants, toutes les rentes accumulées avant le 8 juillet 2019 demeureront inchangées. Les participants actuellement à la retraite ne seront pas touchés par les changements.

Nous continuerons de communiquer avec vous par le biais de mises à jour sur le site Web, de courriels et de séances de questions à un expert afin de répondre à vos questions sur les changements à venir.

Commodore Sean Cantelon,  
Chef de la direction du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes

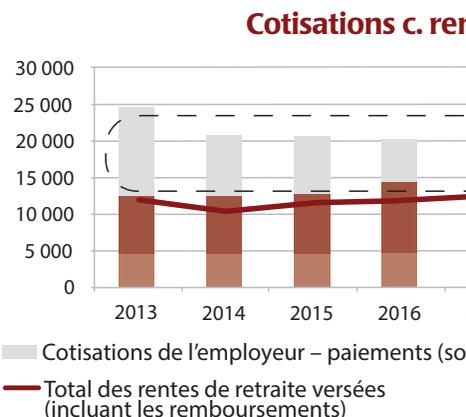


### L'approche de la continuité expliquée :

Si le régime était maintenu indéfiniment, l'organisation pourrait verser les rentes aux participants au moment de leur retraite. Elle confirme que notre régime est en bonne santé.

### Le déficit de solvabilité expliqué :

Si le régime était fermé demain, l'organisation ne serait pas en mesure d'honorer toutes les rentes dues à ses participants. De ce point de vue, nous sommes en déficit et l'employeur continue de faire des paiements spéciaux chaque année. Nous sommes présentement solvables à 92,4 % (nous l'étions à 88,5 % l'an dernier).



Pendant que les cotisations des employés sont demeurées les mêmes, l'employeur a fait des paiements spéciaux pour assurer la solvabilité du régime. Ces paiements spéciaux s'élevaient à 8,5 M\$ en 2017 et totalisent 56,9 M\$ depuis 2010.

## Changements apportés au Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

Il est important pour vous de comprendre le régime de retraite à prestations déterminées auquel vous participez et ce que vous pouvez en retirer. Si vous ne l'avez pas déjà fait, visitez le [www.sbmfc.com/retraite](http://www.sbmfc.com/retraite) pour lire le livret Régime de retraite et le survol des changements.

### Quoi de neuf?

#### Jetez un coup d'œil à l'estimateur de rente

Visitez le [www.sbmfc.com/estimateurderente](http://www.sbmfc.com/estimateurderente) pour accéder à l'estimateur de rente disponible sur le portail des membres de régime de Coughlin. En mars 2018, Coughlin vous a posté un code d'identification personnel et un mot de passe temporaire. Si vous ne les avez pas reçus ou avez perdu ou oublié votre mot de passe, communiquez avec Coughlin par courriel à [fnpretraite@coughlin.ca](mailto:fnpretraite@coughlin.ca) ou par téléphone au numéro sans frais 1-888-613-1234. De plus, vous pouvez maintenant imprimer vos résultats.

#### Nous avons mis la FAQ à jour

Consultez les réponses aux questions les plus récentes concernant les changements au régime de retraite à [www.sbmfc.com/faqretraite](http://www.sbmfc.com/faqretraite), dont celles sur les sujets les plus populaires, soit le fractionnement des années de service et la prestation de raccordement.

#### Transcription des séances de questions à un expert disponible sur demande

Vous avez manqué les séances de questions à un expert en mai? Obtenez les transcriptions en envoyant un courriel à [regimederetraite@sbmfc.com](mailto:regimederetraite@sbmfc.com). Nous tiendrons une deuxième ronde de séances en 2019 afin d'être tous prêts pour les changements qui entreront en vigueur le 8 juillet 2019.

### Commencez à planifier votre retraite

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à planifier votre retraite. N'oubliez pas d'envisager d'avoir plusieurs sources de revenu de retraite, notamment notre régime de retraite ou celui d'un autre employeur, les prestations de pension gouvernementales, les prestations d'emploi et les épargnes personnelles.

Épargner en prévision de la retraite est un choix personnel. Deux des méthodes les plus populaires sont le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Procurez-vous plus de renseignements auprès de votre institution financière, de votre planificateur financier, de courtiers en placements et de sociétés de fonds commun de placement ainsi que dans des journaux, des livres, des séminaires et des bibliothèques. Vous pouvez aussi consulter la section Outils et ressources pour la retraite de notre site Web.

Plus! Saviez-vous que les employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes peuvent participer à un régime collectif d'épargne-retraite? Il est semblable à un REER individuel, mais est administré collectivement par la Great-West. Pour de plus amples renseignements, consultez le <https://www.sbmfc.com/fr/EmployeeZone/HumanResources/Pages/Group-Savings-Plan.aspx>, téléphonez au service à la clientèle de la Great-West au 1-800-724-3401 ou visitez le [www.grsaccess.com](http://www.grsaccess.com). Notre identificateur d'accès est CFMWS04 et le mot de passe est EKjn58Jx.

### Vous pensez à prendre votre retraite?

La planification de la retraite est un moment exaltant de votre vie, mais c'est également le temps de prendre des décisions importantes. Il est essentiel de discuter de vos projets avec votre conjoint et les membres de votre famille si vous décidez de passer à cette étape.

Lorsque vous déciderez de prendre votre retraite, vous devrez tenir compte du fait que les changements à venir ne touchent que le service ouvrant droit à pension accumulé après le 8 juillet 2019. De plus, dans un régime de retraite à prestations déterminées, si vous continuez de travailler, votre service ouvrant droit à pension augmente, vos gains ouvrant droit à pension augmentent et vous êtes moins susceptible de subir des pénalités liées à la retraite anticipée.

Il peut être bon de consulter un conseiller financier qui vous aidera à établir un plan pour disposer du revenu nécessaire à la retraite. Ce peut également être un bon moment pour revoir vos objectifs d'investissement et rajuster vos placements au besoin. Consultez la section Vous pensez à prendre votre retraite? de notre site Web.

### Rester en contact avec les participants au régime...

Dans le but de recevoir l'information relative à votre régime de retraite à prestations déterminées, assurez-vous que nous avons votre adresse postale en dossier. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur votre régime de retraite à prestations déterminées, plusieurs options s'offrent à vous :

- communiquez avec Coughlin et associés par courriel à [fnpretraite@coughlin.ca](mailto:fnpretraite@coughlin.ca) ou par téléphone au numéro sans frais 1-888-613-1234.

Les employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes peuvent aussi :

- consulter le site Web du régime de retraite à [www.sbmfc.com/retraite](http://www.sbmfc.com/retraite);
- communiquer avec leur professionnel des ressources humaines.